

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

**Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-Est »**

Termes de référence pour le recrutement de Trois (3) Spécialistes VBG au sein des Coordinations Provinciales du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RD Congo (Projet STAR Est)

Position hiérarchique	Sous la supervision Administrative du Coordonnateur Provincial du STAR-Est et la supervision technique du Spécialiste en Gestion des risques et Impacts des Violences basées sur le Genre au sein de la Coordination Générale du Projet STAR-Est.
Mission	- Appuyer la mise en œuvre globale des activités de la Composante 6 au niveau de la coordination provinciale du STAR-Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, et Ituri) - Veiller à la prise en compte des questions relatives aux risques d', EAS et HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du Projet STAR-EST.
Lieu d'affectation	Chef lieux de la province d'affectation (ville de Goma, ville de Bukavu, et ville de Bunia)

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC, en sigle « STAR-Est, le Projet ». A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de ``stabilisation '', intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans quelque 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement à l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-Est s'articule autour de six composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial
Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	

Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	
Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

La mise en œuvre des activités du projet s'étale sur trois ans et les présents Termes de Référence (TdR) sont relatifs aux Composantes 4 et 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables pour la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 avril 2026, et concernent dans un premier temps les trois Provinces dont l'Ituri, le Nord-Kivu et Sud-Kivu.

En effet, la Composante 6 du Projet STAR-Est travaillera sur la prévention de la VBG et l'amélioration de la qualité des services de réponse multisectoriels pour les survivants dans les zones ciblées. Elle s'appuiera principalement sur le partenariat avec des organisations de la société civile pour la fourniture des services tout en incluant une composante de formation et de renforcement des capacités du secteur de la santé dans sa réponse aux VBG.

Le projet STAR-Est sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 – Emploi et conditions de travail ; NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 – Santé et sécurité des populations ; NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ; NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 – Patrimoine culturel ; NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

A ce titre, le Projet STAR-EST recrute trois (3) **Spécialistes VBG** y compris l'exploitation et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), vu que, par exemple, (i) le Projet STAR-EST sera mis en œuvre dans des zones humanitaires, reculées, et/ou difficiles à accéder, où les femmes et les filles sont plus exposées aux différentes formes de VBG et ont moins d'accès aux services ; et (ii) le projet fera des activités d'aménagement et de réhabilitation des routes et d'autres infrastructures proches des voies de passage fréquentées par les femmes et les filles et sachant que ces activités pourraient impliquer un grand afflux de travailleurs, et ce qui pourrait accroître les risques d'Exploitations Abus Sexuels et Harcèlements Sexuels pour les femmes et les filles, surtout dans un contexte où les meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés et même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs

Sur base de ces facteurs, il a été déterminé que le projet STAR-EST devra mettre en place certaines mesures afin de prévenir et d'atténuer les risques des VBG y compris ceux liés aux actes d'EAS/HS découlant des interventions du projet, et se mettre en conformité dans l'ensemble aux normes et bonnes pratiques de la Banque Mondiale en matière de lutte contre les VBG.

II. DEFIS ET ENJEUX

- Le projet est mis en œuvre dans un contexte caractérisé par un niveau élevé de violences basées sur le genre et une acceptation de celles-ci, à ce titre il a été classifié projet à « Risque Elevé » ;
- **La multiplicité de partenaires de mise en œuvre requiert un suivi efficace et permanent ainsi qu'une structure de coordination fonctionnelle ;**
- La mise en œuvre du Projet requiert **un suivi rapproché** des activités dans **880 communautés** dans trois provinces, soit une multitude de sites à gérer en même temps et un très **grand nombre de bénéficiaires**, estimés à 3.3 millions.
- Le Projet comprend une large composante de **réhabilitation et construction des infrastructures communautaires**, ainsi que des **sous composantes d'entretien des voiries** à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvres (THIMO), des AGR, du transfert monétaire qui implique le control permanent de la **conformité aux diverses exigences environnementales**.

- Le Projet requiert **un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) robuste** pour en assurer la redevabilité et la sauvegarde des bénéficiaires et des communautés, et sensible aux incidents EAS/HS qui garantisse le traitement de ces types de plaintes de manière éthique, confidentielle, avec une approche centrée sur la survivante.
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en **3 ans**.

Dans le cadre de cette mise en conformité, un dispositif devra être mis en place pour permettre à la fois de prévenir et d'apporter la réponse aux cas de VBG et de gérer, de façon satisfaisante, l'atténuation et la réponse aux risques liés à l'EAS/HS qui seraient liées à la mise en œuvre du projet. Ce dispositif comprendra :

- La mobilisation de trois Experts en gestion des risques et impacts des VBG/EAS/HS au sein des Coordinations provinciales qui appuieront le STAR-Est et le recrutement ponctuel des consultants afin d'appuyer l'expert en gestion des risques et impacts des VBG ainsi que le Spécialiste en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des diverses activités au sein de la Coordination provinciale ;
- La gestion quotidienne des contrats signés entre le projet STAR-Est et différents partenaires de mise en œuvre des activités de la composante 6 du projet relatif à la Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables ;
- La coordination, au niveau de la province, des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités de la composante 4 du projet ;
- La sensibilisation des communautés vivant à proximité des activités du Projet, notamment : aménagement des routes et des infrastructures ainsi que les consultations avec les bénéficiaires féminins au niveau communautaire sur les risques potentiels EAS/HS ainsi que les activités VBG prévues par le projet ;
- La signature du règlement intérieur et code de conduite individuel par toutes les personnes travaillant sur le projet en incluant des clauses spécifiques contre les comportements liés aux EAS/HS ;
- L'intégration des procédures spécifiques pour la gestion des plaintes EAS et HS dans la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui sera envisagé pour le projet, incluant un protocole de réponse et une cartographie des services disponibles avec un

paquet minimum des services de qualité prévu où nécessaire (les services minima seront la prise en charge médicale, psychologique et l'accompagnement juridique/judiciaire) ;

Une formation sur les VBG, EAS et HS pour les ouvriers des entreprises ainsi que pour les acteurs communautaires, tels que les points focaux liés aux comités locaux de gestion des plaintes, et d'autres parties prenantes ; et

- La formation continue du personnel du projet sur les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS et HS, la réponse appropriée aux incidents EAS/HS, et le contenu du code de conduite individuel et le fonctionnement du MGP, y compris la réponse appropriée aux incidents EAS/HS.

Les présents termes de référence définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil de l'Expert(e) en gestion des risques et impacts des VBG/EAS/HS, à recruter au sein de la Coordination Provinciale du Projet STAR-Est.

III. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES

Sous la supervision administrative du Coordonnateur Provincial du STAR-Est et la supervision technique du Spécialiste VBG au sein de la Coordination Générale du Projet STAR-Est ; le Spécialiste VBG contribuera à la planification, à la mise en œuvre, au suivi de l'ensemble des activités et au rapportage de la composante 6 et (ii) veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG, EAS et HS dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Projet STAR-EST au niveau de la coordination provinciale de son ressort.

Les tâches spécifiques de Spécialiste VBG/EAS/HS au sein de la Coordination Provinciale se résument comme suit :

A. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE GLOBALE DES ACTIVITES DE LA COMPOSANTE 6

Au titre de la planification :

- Appuyer l'ébauche du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Contribuer à l'organisation des ateliers d'évaluation de la mise en œuvre du PTBA vers la fin de chaque exercice annuel de l'exercice à clôturer et à la planification de l'exercice suivant ;
- Développer, avec l'appui du Spécialiste VBG de la Coordination Général le plan de travail opérationnel (PTO) trimestriel basé sur le PTBA pour la coordination provinciale, le

soumettre au Coordonnateur Provincial pour approbation et transmission au Coordonnateur Général du projet ;

- Effectuer des évaluations trimestrielles du PTO et le soumettre au Coordonnateur Provincial pour approbation et transmission au Coordonnateur Général du Projet.

 Au titre de la mise en œuvre, suivi et rapportage

- Appuyer le Spécialiste VBG de la Coordination Générale à développer les TdRs la sélection des agences de mise en œuvre ;
- Planifier les activités de plaidoyer et de sensibilisation pour le changement de comportement au niveau provincial et local, en collaboration avec l'assistant en communication le spécialiste en développement communautaire ;
- En appui à la division provinciale du Genre, Famille et Enfants, développer des stratégies de communication en vue de vulgariser les différentes politiques et Lois (EX :Loi sur les violences sexuelles, le nouveau Code de la famille et autres documents juridiques juges nécessaires par le Projet) ;
- Demeurer en contact permanent avec des partenaires responsables pour la mise en œuvre, assurer la supervision, veiller au respect des termes de référence ainsi que s'assurer la coordination de toutes les activités ;
- Effectuer des visites régulières sur terrain, y inclue avec des partenaires d'exécution, des OBC (Organisations à Base Communautaire), des pools de mobilisateurs communautaire, Etc ;
- Assurer en étroite collaboration avec l'assistant en AGR et le spécialiste en suivi et évaluation, le suivi et la collecte des données relatives à l'état d'avancement des AGR des survivants de VBG bénéficiaires des subventions ;
- Assurer un suivi régulier en évaluant périodiquement les approches développées par l'ONG umbrella/Parapluie dans le cadre du fonctionnement des espace amis d'enfant (centre récréatifs) en vue d'évaluer leur efficacité ;
- En étroite collaboration avec la division provinciale du genre, de la famille et de l'enfant et les responsables des centres intégrés de services multisectoriels (CISMS) du ministère du genre de la famille et de l'enfant, évaluer les besoins desdits CISMS en équipement et matériels, les valider par le coordonnateur provincial et les transmettre au Spécialiste en sauvegarde des VBG de la coordination générale du projet pour toutes fins utiles ;
- Participer dans les sessions de formations des formateurs des agences de mise en œuvre (ONG) ayant une grande expérience technique (judiciaire, gestion de dossiers, appui et

réinsertion économique et psychologique des survivants au niveau communautaire, soutien aux OBC, santé mentale, etc.) pour les partenaires d'exécution en vue de s'assurer de la qualité ;

- Assurer la participation des structures gouvernementales aux niveaux de la Province et du Territoire, le personnel de la Division technique des Ministères de la santé, des Affaires Sociales, du Genre-famille et enfant et de la Justice, ainsi que d'autres représentants du Gouvernement, à toutes les formations organisées par des agences de mise en œuvre selon les besoins et secteur d'activité ;
- Assurer, avec l'appui du Spécialiste en suivi et évaluation, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données et des informations relatives à l'intervention du STAR-Est et de ses partenaires opérationnels dans le domaine de la lutte contre les VBG ;
- Travailler en étroite collaboration avec le spécialiste de suivi et élévation pour s'assurer que les indicateurs sont mis à jour régulièrement et que les données sont collectées au niveau provincial ;
- En collaboration avec Spécialiste en suivi-évaluation, procéder à l'analyse des différents rapports trimestriels soumis par les partenaires de mise en œuvre et les soumettre au Coordonnateur Provincial et au Spécialiste en Sauvegarde des VBG de la Coordination générale du projet pour toutes fins utiles ;
- Participer à la rédaction et à la finalisation des rapports périodiques et annuels, de même qu'aux revues du Projet STAR-Est ;
- Documenter les expériences réussies (histoires de succès) du Projet à l'intention du Donateur (Banque mondiale) et des autres partenaires ;
- Promouvoir la collaboration inter et intra sectorielle avec les autres programmes liés aux VBG et participer aux réunions de coordination avec les structures qui interviennent dans la lutte contre les VBG et la promotion du genre en vue de collecter et d'échanger les informations pertinentes, y inclus avec la MONUSCO ;

B. PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS RELATIVES AUX RISQUES EAS ET HS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DES LES ACTIVITES DU PROJET STAR-EST

- Veiller à la mise en œuvre du Plan d'action EAS/HS du projet STAR-Est
- Contribuer au suivi et à la validation des aspects EAS et HS des documents de sauvegardes environnementales et sociales préparés dans le cadre du projet ;

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS et HS, dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) et dans les termes de référence ainsi que dans les codes de conduite des missions de contrôle de travaux ;
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques EAS et HS du contractant soit prise en compte ;
- Superviser l'ensemble des prestations des consultants qui peuvent être recrutés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux VBG, EAS et HS à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du Projet STAR-Est et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du projet ;
- Assurer la mise en œuvre et/ou le suivi des mesures d'atténuation des risques agréées par le Projet STAR-Est dans son Plan d'Action EAS et HS, qui peuvent comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, le circuit de référencement, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des ouvriers, du personnel du projet, etc. ;
- Tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g. tableau) résumant les informations relatives, à la signature des codes de bonne conduite mis en vigueur ; les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du projet sur les risques EAS/HS ;
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques EAS et HS ;
- Développer et mettre en place un plan de formation sur les risques EAS et HS tout au long du projet, en faveur des ouvriers, le personnel du projet, ainsi que les acteurs et membres des communautés, et qui abordera les mesures appropriées et éthiques dans la prévention et réponse aux incidents, à savoir le code de conduite et le MGP ;
- Assurer la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du projet, tout en garantissant une approche « centrée sur le/la survivant(e) » et s'assurant que les survivantes reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement de le/la victime et, tout en respectant leurs droits, la confidentialité et assurer leur sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de EAS/HS.

- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes d'EAS et HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux incidents EAS et HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de VBG, EAS et HS, en coordination et avec l'appui des Spécialiste en suivi et évaluation de l'UGP, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles ; ce plan permettra au Spécialiste VBG de la Coordination provinciale de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
- Veiller à ce que les activités du projet soient en adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et réponse aux VBG, EAS et HS ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de VBG, EAS et HS ;
- Proposer, si nécessaire, des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de VBG et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution ;
- Collaborer avec les autres spécialistes de la coordination provinciale, notamment le Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales, l'assistant en AGR, l'assistant THIMO et l'assistant en communication dans le cadre de leurs activités ;
- Participer aux réunions périodiques de coordination provinciale du projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ;
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels pour la coordination provinciale, évaluer les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques EAS et HS du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ;
-
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention aux activités et mesures d'atténuation des risques de VBG, EAS et HS menées dans le cadre du Projet STAR-EST.

C. COORDINATION

- Organiser des réunions mensuelles avec les partenaires clés de mise en œuvre (évaluer le niveau rendu de la mise en œuvre du projet, identifier des obstacles et proposer des solutions) et produire les comptes rendus des réunions tenues ;
- Participer activement aux réunions stratégiques organisées au niveau provincial (Groupes de travail Assistance multisectoriel, sous cluster VBG, sous-groupe médicaments, sous-groupe de travail santé mentale etc.) ;
- Coordonner étroitement les activités avec les spécialistes de différents volets au niveau de la Coordination provinciale et les Spécialistes en gestion des risques et impacts des VBG/EAS/HS des autres provinces pour assurer une approche cohérente dans l'implémentation des activités dans les trois provinces du Projet (Nord Kivu, Sud Kivu, et ITURI).
- Assurer que les partenaires de mise en œuvre (ONG holistiques, les CDE là où c'est possible, et les FOSA) organisent de réunions régulières de coordination du projet au niveau des zones de santé, et veiller à la participation de services techniques étatiques notamment celui du genre au niveau territorial ;
- Accomplir toute autre tâche adéquate au poste et liée au projet, demandée par la hiérarchie.

IV. RAPPORTS

Les Spécialistes VBG établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des activités du projet sur les aspects de Gestion des Risques et Impacts environnementaux et sociaux d'une part et ceux des activités de la composante 4 du projet au sein de coordination provinciale d'autre part.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre, semestres ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées et celles à apporter en même temps que les forces et faiblesses des actions menées ainsi que les mesures correctrices envisagées.

Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront rendus conformément au calendrier ci-dessous :

N°	Type de rapport	Périodicité
1	Circonstanciel	Immédiat
2	Mensuel	7 jours suivant la fin du mois concerné
3	Trimestriel	15 jours suivant la fin du trimestre concerné
4	Semestriel	30 jours suivant la fin du semestre concerné
5	Annuel	45 jours suivant la fin de l'année concernée

V. RESULTATS ATTENDUS

L'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du STAR-EST tenant compte des aspects relatifs à la prévention et la prise en charge des cas de VBG incluant l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) et des priorités des populations locales et groupes-cibles spécifiques du Projet STAR-EST, surtout les populations marginalisées (femmes, jeunes, personnes de troisième âge, personnes déplacées, communautés indigènes, personnes vivant avec handicap).

VII. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Chaque année, au moins 80% des activités reprises dans le PTBA de la Coordination provinciale du Projet sont réalisées ;
- Nombre de rapports périodiques produits et transmis au Coordonnateur provincial et au Spécialiste en sauvegarde des VBG de la CG à la date d'échéance telle que fixée dans les présents TdR ;
- Nombre de rapports de suivi des mesures de sauvegarde produits dans le domaine VBG ;
- Effectivité d'intégration des mesures de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS dans les instruments de sauvegarde ;
- Soumettre régulièrement le nombre de plaintes EAS/HS reçues et traitées dans le MGP-EAS/HS, y compris le pourcentage des survivantes EAS/HS référées aux services à travers le MGP ;

- Nombre d'outils spécifiques sociaux (Mesures de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS, etc.) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles ;
- Nombre de mesures de prévention et d'atténuation intégré dans les DAO ;
- Les valeurs cibles des indicateurs sont celles fixées dans les différents PTBA.

VIII. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Avoir au moins un **Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales (Droit, sociologie, etc.), sciences médicales (médecine, infirmière et santé publique)** ou toute autre discipline similaire ;
- Disposer d'au **moins dix (10) ans d'expérience professionnelle** globale ;
- Avoir au **moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et réponse dans la cadre de la lutte contre les VBG/EAS/HS** ;
- Avoir une **expérience avérée** dans la **mise en œuvre et la supervision des activités récréatives impliquant les enfants et adolescent.es** ainsi que l'offre d'un appui psychosocial en faveur de ces deniers,
- Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Ne pas être un fonctionnaire de l'état à la prise de fonction.
- Les candidatures féminines sont préférables pour ces positions.

➤ ATOUTS

- La connaissance du Swahili est un atout
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.) ;

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra signer le code de conduite individuel du projet à la signature du contrat et toujours avant la prise de fonction.

IX. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission est d'un (1) an renouvelable. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance du Spécialiste VBG approuvée par la Banque Mondiale.

X. LIEU DE TRAVAIL.

Le Poste est basé à **Beni** (pour la province du Nord-Kivu) à **Bukavu** (pour la province du Sud-Kivu) et à **Bunia** (pour la province de l'Ituri) en RDC. Des missions ponctuelles à l'intérieur des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri sur les sites du projet seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

XI. MODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Réglementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).

I.